

Jean-Pierre Sueur est enfin arrivé – après plus de deux ans de discussion – à un accord avec le ministère de l'économie et des finances sur un texte permettant la revalorisation annuelle des sommes versées par les souscripteurs des contrats obsèques. Cela s'est traduit par un amendement adopté dans le projet de loi relatif à la défense des consommateurs.

Malheureusement, le 6 mars.

Jean-Pierre Sueur continuera à œuvrer pour qu'il soit adopté à la faveur de l'examen d'un autre texte.

>> [On lira à ce sujet l'interview de Jean-Pierre Sueur dans la revue *Résonances*.](#)

.